

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 20 (1949)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXe ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 12. DÉC. 1949

SOMMAIRE :

Le vieux Saint-Imier économique.

*Annexe : Action de solidarité jurassienne en faveur des communes intéressées
financièrement à la réorganisation technique des chemins de fer du Jura.*

Chronique bibliographique.

LE VIEUX SAINT-IMIER ÉCONOMIQUE¹⁾

IV. L'artisanat

Une économie en gestation.

Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, l'agriculture, l'artisanat et le commerce sont développés en Erguel. A la longue, cette évolution progressive suscite des transformations profondes de la situation économique et sociale du pays. La révolution industrielle et commerciale des trois derniers siècles, tantôt lente, tantôt brusque, modifie la manière de vivre des populations.

Cette période durant, la Seigneurie d'Erguel, puisqu'il faut l'appeler par son titre officiel, est une pépinière d'hommes et de femmes qui marquent fortement de leur intelligence comme de leur action les destinées économiques et sociales, les destinées politiques aussi, du pays. Dans des ruches bourdonnantes d'activité agricole, artisanale, industrielle et commerciale, l'âme erguélienne puise la vigueur nécessaire pour dominer les conditions matérielles d'une existence en gestation. Pays essentiellement agricole, les coutumes et traditions de l'Erguel reflètent longtemps son régime économique, régime pastoral et rural s'il en fût, dont le statisme dut céder avec le temps le pas au dynamisme industriel et commercial.

L'influence exercée par les modes de propriété.

Sous l'ancien régime, on distinguait en Erguel également trois modes de propriété : la propriété seigneuriale, c'est-à-dire du prince-évêque, la propriété communale et la propriété familiale. Seigneur temporel, le prince-évêque était le détenteur des fiefs et banalités, c'est-à-dire du sous-sol (mines et carrières, etc.), des forêts et cours d'eau, moulins, scieries, fours banaux, des forges et martinets, inféodés à des communautés ou à des particuliers. Toutes ces possessions furent l'objet d'un droit régalien. La propriété communale consistait essentiellement en pâturages et forêts dits les communaux ; la pro-

1) Voir bulletin No 7/1949.